

CONFÉDÉRATION NATIONALE ARTISANALE DES INSTITUTS DE BEAUTE

Lettre circulaire aux Ecoles de prothèses ongulaires

Ref : jpd/ml/679

Objet : Protection de la profession

La Rochelle le 11 décembre 2007

Madame, Monsieur,

Notre Confédération vous le savez certainement, a pour mission de défendre la profession d'esthéticienne contre les pratiques qui vont à l'encontre des règles de ce métier. Notre action se base sur des enquêtes de terrain très précises de tous les ressortissants du code 930 E ce qui nous permet de constater certains phénomènes liés aussi bien aux pratiques professionnelles qu'aux attentes des clientes.

A la suite d'une enquête récente sur tout le territoire en vue d'un rapport de branche que le Ministère du travail nous oblige à effectuer chaque année, nous avons constaté que de très nombreuses « ongleries » sortent de leur champs de compétence à savoir la pose de prothèses et pratiquent la manucurie et la beauté des pieds en toute illégalité. Des cas de ce genre sont observés quotidiennement et nous conduisent à vous interpellier sur une situation qui nous paraît inquiétante.

Aujourd'hui un fait s'impose : **de trop nombreuses personnes effectuent dans les cabinets de prothèse ongulaire des actes esthétiques sans diplôme.** Face à cette situation extrêmement préjudiciable aux esthéticiennes diplômées nous souhaitons solliciter votre aide pour rappeler à vos intervenants de bien vouloir préciser aux stagiaires les limites de leur champ d'action professionnel.

Nous ne doutons pas de votre compréhension face à cette démarche et vous prions de croire, Madame, Monsieur en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

La Présidente



Michèle LAMOUREUX

PJ : Textes ministériels de 1999, 2000